



REGATE DES PIRATES 16 ET 23 SEPTEMBRE 2020

1. Organismes

Club nautique de Lutry (CNLy), 1095 Lutry, www.cnlutry.ch
Président du comité de course : Douglas Eden

2. Lieu et date

Les courses se dérouleront les mercredis 16 et 23 septembre 2020 au large de Lutry, sur le lac Léman.

3. Règles

La régata est régie par les règles de course internationales de l'ISAF et du RCV (éd. 2017-2020), par les prescriptions additionnelles de Swiss-Sailing, ainsi que par l'avis de course, les présentes instructions de course et leurs annexes. Cette régata est classée en catégorie C.

4. Admissibilité

La régata est ouverte à tous les bateaux.

5. Publicité

Les concurrents devront être en règle avec le code de publicité ISAF et les prescriptions de Swiss Sailing relative à ce code.

6. Inscriptions

Les inscriptions sont obligatoires pour figurer sur le classement et se font sur Manage2sail :
<https://www.manage2sail.com/fr-ch/event/piratelutry20>

7. Programme

- Mercredi 16 septembre 2020 : Départ : 19h00, clôture 20h30
- Mercredi 23 septembre 2020 : Départ : 19h00, clôture 20h15
- Les régates seront suivies d'un repas convivial servi au club pour la modique somme de 16.- inscription aux repas ici : <https://cnly.wufoo.com/forms/sjesog21ot86lx/>

8. Décharge de responsabilité

- 8.1. Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (règle 4 des RCV). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessures ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.
- 8.2. Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, de prendre les départs ou de rester en course.

9. Assurances

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

Lutry, le 14 septembre 2020